

Demande de

Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions





Permis de construire

comprenant ou non des démolitions

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	eurs annaxes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13486
 stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs) Vous réalisez une nouvelle construction Vous effectuez des travaux sur une construction existante Votre projet d'aménagement ou de construction comprend des démolitions Pour savoir précisément à quelle formalité sont soumis vos travaux et aménagements, vous pouvez vous reporter à la notice explicative 	PC D 9 1 42 1 15 Année a présente demande a été reçue à la mairie 29 03 7015 Cache la maine et signature du coveur passier transmis a l'Architecte des Bâtime ts de parce de la unique della unique de la unique de la unique de la unique de la unique della unique
e demandeur Indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la la la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordones décisions prises par l'administration seront noutrées au demandeur indiction tresponsables du paiem. Vous êtes un particulier Madame Monsieur	nnées sur la fiche complémentaire que 6F dessous. Une copie seta adressée aux autres demandeurs, qu
	Prénom :
Nom : Date et lieu de naissance	Prenom .
Date: Commune:	
Département : (Indiquez 999 si vous êtes né(e) à l'étr	ranger)
Vous êtes une personne morale Dénomination : EIFFAGE IMMOBILIER IDF	Raison sociale: SAS
N° SIRET: 4 8 9 2 4 4 4 8 3 0 0 0 2 5	5 Catégorie juridique : 7 8 1 0
Représentant de la personne morale ⊹Madame ☐ Monsieur ☐	-
	Prénom: LAURENT
2 - Coordonnées du demandeur	
Adresse : Numéro : 11 Voie : PLACE DE L'EUF	
Adresse : Numéro : 11 Voie : PLACE DE L'EUF Lieu-dit : Localité :	ROPE VELIZY-VILLACOUBLAY CEDEX
Adresse : Numéro : 11 Voie : PLACE DE L'EUF Lieu-dit : Localité : Code postal : 7 8 1 4 1 BP 4 6 Cedex : Cedex :	VELIZY-VILLACOUBLAY CEDEX
Adresse: Numéro: 11 Voie: PLACE DE L'EUF Lieu-dit: Localité: Code postal: 7 8 1 4 1 BP: 4 6 Cedex: Si le demandeur habite à l'étranger: Pays:	VELIZY-VILLACOUBLAY CEDEX Division territoriale
Adresse : Numéro : 11 Voie : PLACE DE L'EUF Lieu-dit : Localité : Code postal : 7 8 1 4 1 BP 4 6 Cedex : Cedex :	VELIZY-VILLACOUBLAY CEDEX Division territoriale: que les décisions) soient adressés à une autre personne,
Adresse: Numéro: 11 Voie: PLACE DE L'EUF Lieu-dit: Localité: Code postal: 7 8 1 4 1 BP 4 6 Cedex: Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres veuillez préciser son nom et ses coordonnées: Madame	Division territoriale: que les décisions) soient adressés à une autre personne, Monsieur Personne morale Prénom: Vu pour être annexé à l'arrêté de permis de construire
Adresse: Numéro: 11 Lieu-dit: Code postal: 7 8 1 4 1 BP: 4 6 Cedex: Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres veuillez préciser son nom et ses coordonnées: Madame Nom: OU raison sociale:	Division territoriale que les décisions) soient adressés à une autre personne, Monsieur Personne morale Prénom : Vu pour être annexé à l'arrêté de permis de construire N° 0 1 5 / 2 6 4 4
Adresse: Numéro: 11 Voie: PLACE DE L'EUF Lieu-dit: Localité: Code postal: 7 8 1 4 1 BP 4 6 Cedex: Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres veuillez préciser son nom et ses coordonnées: Madame Nom: OU raison sociale: Adresse: Numéro: Voie:	Division territoriale que les décisions) soient adressés à une autre personne, Monsieur Personne morale Prénom : Vu pour être annexé à l'arrêté de permis de construire N° 015/2644
Adresse: Numéro: 11 Lieu-dit: Code postal: 7 8 1 4 1 BP 4 6 Cedex: Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres veuillez préciser son nom et ses coordonnées: Madame Nom: OU raison sociale: Adresse: Numéro: Voie: Lieu-dit: Localité:	Division territoriale que les décisions) soient adressés à une autre personne, Monsieur Personne morale Prénom : Vu pour être annexé à l'arrêté de permis de construire N° 0 1 5 / 2 6 4 4
Adresse: Numéro: 11 Lieu-dit: Code postal: 7 8 1 4 1 BP: 4 6 Cedex: Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres veuillez préciser son nom et ses coordonnées: Madame Nom: OU raison sociale: Adresse: Numéro: Lieu-dit: Code postal:	Division territoriale: que les décisions) soient adressés à une autre personne, Monsieur Personne morale Prénom Vu pour être annexé à l'arrêté de permis de construire N° 0 1 5 / 2 6 4 4

plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

ú		COLUMN DESIGNATION OF	W. C. C. C.				
	3 - Le terrain 3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)	ALC: THE					
1	Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou						
	les) terrain(s) concerné(s) par votre projet Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire						
9	Adresse du (ou des) terrain(s)						
ä	Numéro: Voie: 46/48/50/52, rue du Général Leclerc et 2, rue	de Conc	V				
ij	Lieu-dit : Localité : MONTGERON						
	Code postal : 9 1 2 3 0 BP : Cedex :						
ı	Références cadastrales : section et numéro¹ (si votre projet porte sur plusieurs parcelles		veuillez ir	ndiquer les pre-			
	mières ci-dessous et les suivantes sur une feuille séparée) : AE1 - AE2 - AE3 - AE4	- EA5					
	Superficie du (ou des) terrain(s) (en m²): 2 292 m²						
	3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois v	ous permetti	re de faire	valoir des droits à			
	construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables) Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	Oui 🗖	Non 🗹	Je ne sais pas 🖵			
	Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui 🗖	Non 🗹	Je ne sais pas 🗖			
	Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?	Oui 🗖	Non 🗹	Je ne sais pas 📮			
	Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain	Oui 🗖	Non 🗹	Je ne sais pas 🖵			
	Partenarial (P.U.P)?	Oui 🖵	Non 🛂	Je ne sais pas 📮			
	Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	Oui 🔲	Non 🗹	Je ne sais pas			
	Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connais	ssez, les date	es de déci	sion ou d'autorisa-			
	tion, les numéros et les dénominations :						
ı							
	3.3 - Terrain issu d'une division de propriété Si votre terrain est issu de la division d'une propriété bâtie effectuée il y a moins de 10 au	is demande	z à la mai	rie si le nlan local			
	d'urbanisme comporte une règle limitant vos droits à construire, instituée antérieurement à l	a date de la c	livision. Si	cette règle existe,			
	le vendeur doit vous avoir remis une attestation indiquent la surface des constructions déjà Indiquez cette surface (en m²) et la superficie du terrain avant divisi		l'autre pa	rtie du terrain.			
	ou Digrata Votre demande une copie de l'attestation	on (en m²).					
4			EDMINE CH				
	4 - A remplir pour une demande concernant un projet d'aménagem Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directament au cadre 5 (proje	t de construc					
	4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cal Quel que soit le secteur de la commune	ses correspon	dantes)				
	☐ Lotissement						
	Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping						
	☐ Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances ☐ Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés						
	Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports						
	 ☐ Aménagement d'un golf ☐ Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectif de la company de la	e caravanes	ou				
	de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités)	<i>t</i>					
	Towns of affecting and	/u bour ét	re anna	vá à l'arrati			
	☐ Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :	de nern	nie da a	xé à l'arrêté			
	• Superficie (en m²) :	de pern	nis de c	onstruire			
	 Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): 	de pern	nis de c	onstruire			
	 Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): 	de pern	nis de c	onstruire			
	 Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un do 	0 1 5	ris de co	onstruire 6 4 4			
	 Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un protégé¹: Chemin piétonnier ou objet mobiler destiné à l'accueil ou à l'information du public, lo 	de pern 0 1 5	/ 2 panisme c	onstruire 6 4 4 omme devant être			
	 Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements) Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un do protégé!: Chemin piétonnier ou objet mobiler destiné à l'accueil ou à l'information du public. lo à l'ouverture au public de ce paces ou milieux 	de pern 0 1 5 ument d'urt	/ 2 panisme c	onstruire 6 4 4 omme devant être es à la gestion ou			
	 Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements) Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un do protégé!: Chemin piétonnier ou objet mobiler destiné à l'accueil ou à l'information du public, lo à l'ouverture au public de ce paces ou milieux Aménagement nécessaire exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lac Aménagement situé dans un secteur sauvegardé!: 	de pern 0 1 5 ument d'urt	/ 2 panisme c	onstruire 6 4 4 omme devant être es à la gestion ou			
	 Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements) Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un do protégé¹: Chemin piétonnier ou objet mobiler destiné à l'accueil ou à l'information du public, lo à l'ouverture au public de ces paces ou milieux Aménagement nécessaire exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lac Aménagement situé dans un secteur sauvegardé¹: Création d'une e Travaux a pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante 	de pern 0 1 5 ument d'urt	/ 2 panisme c	onstruire 6 4 4 omme devant être es à la gestion ou			
	 Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements) Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un do protégé¹: Chemin piétonnier ou objet mobiler destiné à l'accueil ou à l'information du public, lo à l'ouverture au public de ce paces ou milieux Aménagement nécessaire exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lac Aménagement situé dans un secteur sauvegardé¹: Création d'une e 	de pern 0 1 5 ument d'urt	/ 2 panisme c	onstruire 6 4 4 omme devant être es à la gestion ou			

Courte description de votre projet ou de vos travaux :		
Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :		
Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu		
4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement		
Nombre maximum de lots projetés :		
Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :		
Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?		
Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande		
🔲 La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux construc	cteurs.	
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?	Ji 🔲	Non 🗖
si oui, quelle garantie sera utilisée ?		
consignation en compte bloqué 🗖 🏿 ou garantie financière d'achèvement des travaux 🗖		
joindre la convention	ai 🔲	Non 🗖
Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation? Ou		NOII C
V .		
4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en le Pélif fébergemen	nits Indoted	8 66
Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : de co	onstruire	
Nombre maximal de personnes accueillies: N° 015/2	6 4 4	
Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL	V T T	
Surface de plancher prévue, réservée aux HLL		
Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation) :	
Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?	ui 📮	Non 🗆
Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements		



A rempir pour une demande comprehens	A Francis Contract Course of the Contract State of State			
5.1 - Architecte				
Vous avez eu recours à un architecte : Oui 🔼 Non 🖵				
Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet				
Nom de l'architecte : LANCTUIT Prénom : Thierry				
Numéro 21 Voie rue, Charles Laffitte				
	lité NEUILLY-SUR-SEINE			
Code postal: 9 2 2 0 0 BP Cedex:	_			
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : 030784				
Conseil Régional de : Ile-de-France				
Téléphone: 0 1 4 6 3 7 4 6 0 0 ou Téléc	opie: 0 1 4 / 2 2 1 4 5 1 ou			
Adresse électronique	vo @ architecture-lanctuit.fr			
En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris premier du titre premier du livre premier du code de la constructio règles d'accessibil le fixées en application de l'article L. 111-7 de ce	s connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre n et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les e code.			
Signature de l'archie ete	Cachet de Machitecte: D'ARCHITECTURE			
\ \(\lambda 1 1 1	This by LANCTUIT			
\	21, res Charles Les Bits 92 200 NESTELN-307, SE (NE			
011/0-00	TSI, 101. 43 37 137 - 72.1:01 47 22 14 51			
Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé er	a architecture), veuillez cocher la case ci-dessous ² :			
	situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.			
5.2 - Nature du projet envisagé ☑ Nouvelle construction ☐ Travaux sur construction existante				
Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance a	vant l'achèvement de la (ou des) construction(s)			
Courte description de votre projet ou de vos travaux :				
Démolition d'entrepôts, garages et de 3 maisons. Construction d'un ensemble immobilier de 57 logements dont 21 logements en locatif social et 36 logements en accession et de quatres commerces au RDC, sur la rue du Général Leclerc. Les bâtiments s'élèveront à R+2+Combles.				
	Vu pour être annexé à l'arrêté de permis de construire			
	N° 015/2644			

2 Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou votre projet nécessite une puissance de la puissance de la complexite de la co

Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 170 m² ;

Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²
 Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 m et qui n'excèdent pas 2000 m²

électrique nécessaire à votre projet : 230KvA logements + 60KvA commerces



⁻ Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au delà de 170m²

15.3 - informations con	nplémentaires					
Nombre total de logeme		7	do	nt individuels	dont co	llectifs 5 7
Répartition du nombre						
Logement Locatif Social					Prêt à taux zéro	
Autres financements	36 logement	ts en accessi	on libre			
Mode d'utilisation princ						
Occupation personnelle (p			nne morale)		Vente 🗹	Location 🚨
S'il s'agit d'une occupat				incipale 🔲	Rési	dence secondaire
Si le projet porte sur une				_	Véranda 🗖	Abri de jardin 🗖
Autres annexes à l'ha				•		
Si le projet est un foyer	ou une résidence	e, à quel titre :				
Résidence pour personne	_		our étudiants 🗖	Résidence de t	ourisme 📮	
Résidence hôtelière à voc	-	•	ence sociale 🗖	Re	ésidence pour persoi	nnes handicapées 🗖
Autres, précisez						·
Nombre de chambres c	réées en fover ou	dans un héberge	ement d'un autre ty	rpe :		
Répartition du nombre						
1 pièce <u>0 7</u> 2 p				2 5 pièces	_1 6 pièce	es et plus
Nombre de niveaux du	bâtiment le plus é	elevé :	48			
Indiquez si vos travaux	comprennent not	amment :				
Extension 📮	Surélévation 🔲	19	Création de ni	veaux supplém	entaires 🗖	
						-
5.4 - Construction pér				- NV		
Période(s) de l'année di	urant laqueile (les	quelles) la constr	ruction doit être dé	montée		
<u> </u>						
5.5 - Destination des	constructions et	t tableau des su	rfaces	 		
			es de plancher³ en	ı m²		
	Surface existante	Surface	Surface créée par	Surface	Surface supprimée	Surface totale
Destinations	avant travaux (A)	créée* (B)	changement de destination ⁵	supprimée ⁶ (D)	par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C) -(D) - (E)
			(C)		(E)	
Habitation	350	3 484		350		3 484
Hébergement hôtelier						
Bureaux					1	
						
Commerce		289.10				289.10
Commerce Artisanat 7		289.10				289.10
		289.10				289.10
Artisanat ⁷		289.10				289.10
Artisanat 7 Industrie Exploitation agricole ou forestière Entrepôt	624	289.10		624		289.10
Artisanat ⁷ Industrie Exploitation agricole ou forestière	624	289.10			OCUF être ann	
Artisanat 7 Industrie Exploitation agricole ou forestière Entrepôt Service public	624 974	289.10 3773.10			pour être anne de permis de d	0
Artisanat 7 Industrie Exploitation agricole ou forestière Entrepôt Service public ou d'intérêt collectif Surfaces totales (m²)	974	3773.10		974	de permis de d	0 exé à l'amête on3773 10
Artisanat 7 Industrie Exploitation agricole ou forestière Entrepôt Service public ou d'intérêt collectif Surfaces totales (m²)	974	3773.10	futures en cas de	974	de permis de d	0 exé à l'amête on3773 10
Artisanat 7 Industrie Exploitation agricole ou forestière Entrepôt Service public ou d'intérêt collectif Surfaces totales (m²)	974	3773.10		974 974 réalisation au	de permis de de	0 exé à l'amête on3773 10
Artisanat 7 Industrie Exploitation agricole ou forestière Entrepôt Service public ou d'intérêt collectif Surfaces totales (m²) 5.6 - Information sur l d'intérêt collectif :	974 a destination de	3773.10	t recherche	Vi. 974 N réalisation au	de permis de	0 exé à l'amête on3773 10
Artisanat 7 Industrie Exploitation agricole ou forestière Entrepôt Service public ou d'intérêt collectif Surfaces totales (m²) 5.6 - Information sur l d'intérêt collectif :	974	3773.10		Vi. 974 N réalisation au	de permis de de	0 exé à l'amête on3773 10

To be changement de destination de surfaces de buteaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce

8 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex transformation d'un commerce
en local technique dans un immeuble commercial)

7 L'activité d'artisan est définie par la loi n'96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N' 98-247 du 2 avril 1998 »

³ Yous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des facades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R 112-2 du Code de l'urbanisme).

4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex. transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex. transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex. transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex. transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex. transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex. transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex. transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex. transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex. transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex. transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex. transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex. transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex. transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex. transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex. transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex. transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex. transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex. transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex. t

du garage d'une habitation en chambre)
5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple

<u></u>			
5.7 - Stationnement			
Nombre de places de stationnemer	nt		
Avant réalisation du projet 3	Après	réalisation du projet : 4 4	
Places de stationnement affectées	au projet, aménagées ou	réservées en dehors du terra	ain sur lequel est situé le projet
Adresse(s) des aires de stationnemer	et =		
Nombre de places			
Surface totale affectée au stationnem	ent	m², dont surfa	ce bâtie m² :
Pour les commerces et cinémas :			
Emprise au sol des surfaces, bâties o	u non, affectées au stationi	nement	
	V 5 3/		
6 - À remplir lorsque le pr			usrks do la mairie afin do savoir di votre projet
le démolition négetaite une autonsation			
Date(s) approximative(s) à laquelle	le ou les bâtiments dont	la démolition est envisagée	ont été construits : 1900 et 1960
☑ Démolition totale			
Démolition partielle En cas de démolition partielle, veuille	az dácrica las travaux qui se	ront le cas échéant effectués	sur les constructions restantes
en cas de demondon partielle, vedille	2 decine les travada qui se	nont, le cas echeant, enectues	sur les constructions restantes
			j
Nombre de logement démolis : 3	no Rea		
全国中央共和国共和国共和国共和国	COLVERN TO A LOS Y	应担处制度据例 和有益	STAIN STEELS HE SHELL HE TO
7 - Participation pour vois	ie et réseaux		没有不同时的发展了这种特别
THE STATE OF THE S	《图片》的图片图像图形		
Si votre projet se situe sur un terra taire ou celles du bénéficiaire de l			/R), indiguez les coordonnées du proprié-
Madame Monsieur	Personne morale	est different du demandeur	Vu pour être annexé à l'arrêté de permis de construire
Nom:		Prénom :	
OU raison sociale :			N° 015/2644
Adresse : Numéro	Voie :		
Lieu-dit :	Lo	ocalité :	
Code postal:	BP: Cedex :		
Si le demandeur habite à l'étrar	nger · Pays	Divie	on territoriale

O ls

8 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.³

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

à Neuilly-sur-Seine

Le : 28 Septembre 2015

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Vu pour être annexé à l'arrêté de permis de construire

N° 015/2644

Si vous êtes un particulier la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre



⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires

⁻ vous avez l'autorisation du ou des propriétaires .

⁻ vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;

[·] vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹.

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers : Nombre d'exemplaires à fournir 1 exemplaire par dossier PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme] + 5 exemplaires supplémentaires 1 exemplaire par dossier PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de + 5 exemplaires supplémentaires PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de 1 exemplaire par dossier ⇗ + 5 exemplaires supplémentaires l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]² 1 exemplaire par dossier PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]² 1 exemplaire par dossier PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]²

2) Pi	èces à joindre selon la nature ou la situation du projet :	建筑建筑建筑		
	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir		
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur des travaux exécutés à l'intérieur d'un bâtiment situé dans un secteur sauvegardé ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :				
	PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme] Vu po	1 exemplaire par dossier		
Si vot	tre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public : de	permis de construire		
	PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme] N° 0	1 exemplaire par dossier		
Si vo	tre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :			
	PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 al discode de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si vo	tre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :			
	PC11-1. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R.431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		

20 A CONTRACTOR (1997)





¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si vot	re projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assair	nissement non collectif :				
	PC11-2. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R.431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :						
	PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :						
	PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si vot	re projet nécessite un agrément :					
	PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si vot	re projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à p	réserver :				
	PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si vot	re projet nécessite une étude de sécurité publique :					
	PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si vot	re projet est tenu de respecter la réglementation thermique :					
	PC16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique prévu par l'art. R. 111-20-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
par le secte d'un p (Ancie	re projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'u plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Ancien art. L. 123-2 b] du code dur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans les programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de en art. L. 123-2 d] ou art. L. 123-1 16° du code de l'urbanisme]:	de l'urbanisme] ou dans un quels, en cas de réalisation				
	PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	exemplaire par dossier				
tena	tre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urb nt lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logen L. 123-1 15° du code de l'urbanisme] :					
	PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si voi	us demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) justifié par la co ux :	nstruction de logements				
	PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
	PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
	PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
	PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si voi critèr	us demandez un dépassement de COS (Coefficient d'occupation des sols) en justifiant du es de performance énergétique :	de permis de a l'ar ete				
☑	PC22. Un document attestant que le projet respecte les critères de performance énergétique [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme] N°	1 exemplaire par dossiei				
	PC23. Un engagement d'installer des équipements de production d'énergie renouvelable ou de pompe à chaleur [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	T exemplare pur dossie				
Si vo	tre projet nécessite un défrichement :					
	PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				

Si vo	otre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
	PC25. Une justification du dépôt de la demande d'autorisation d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet nécessite un permis de démolir :	
	PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'Annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	tre projet se situe dans un lotissement :	
	PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	tre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
	PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le 1	terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du proje	et:
	PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le 1	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'	urbanisme :
	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du	1 exemplaire par dossier
	code de l'urbanisme]	
Si vo	tre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
	PC36. La copie de la lettre du préfet attestant que votre dossier de demande est complet [Art. R. 431-27 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre nune de moins de 20 000 habitants	300 et 1 000 m² dans une
	PC36-1. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographiq	
	PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. Vu c [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier Our être annexé à l'arré
Si vo	tre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	e innisitos en elmied d
	PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à Nârticle L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	1 5 / 2 ^{3 exemplaires}
Si vo	tre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
✓	PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
Ø	PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
44		



	ous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du docu réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement ex	
	PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
	PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
	PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est soumis à la redevance bureaux :	
Ø	PC46. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. A. 520-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Vu pour être annexé à l'arrêté de permis de construire

N° 015/2644









Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

	(41)1.7	TUDE	i eri	HULLE		
Y-76-7				1		
PC ou PA	Dot	Commune	Année	Mr. da	dossier	

1 - Renseignements concerns	ant les constructions ou les aména	igements	
	toirement, quelle que soit la nature de la la ou des construction(s) : 4347,45 m		de la surface taxable :
1.2 - Destination des constructio 1.2.1 - Création de locaux destinés	ns et tableau des surfaces taxables (1) ; à l'habitation	0 -	
Dont :		Nombre de logements	Surfaces créées (1)
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)	36	3047.35
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)		
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (5)	21	1300.10
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus, (PTZ+) (6)		
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé		
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS		
	Bénéficiant d'autres prêts aidés		
Locaux à usage d'habitation second	aire et leurs annexes (2)		
Nombre total de logements		57	
Pour la réalisation de ces travaux, bé Oui Non Si oui, lequel ?	tante conservée?m². Quel est l		istants ?
			Surfaces créées (1)
Nombre de commerces dont la sur Total des surfaces créées, y compri	face de vente est inférieure à 400 m² (9) s les surfaces annexes	4 Vu po:	r êtr 289:10 m 3 l'a ermis d
Locaux industriels et leurs annexes		10	o Non all
Locaux artisanaux et leurs annexes	S	7 0 1	5/2644
Entrepôts et hangars faisant l'objet	d'une exploitation commerciale et non ouv	verts au public (10)	
Parcs de stationnement couverts fa	isant l'objet d'une exploitation commercial	e (11)	
animaux, ranger et entretenir le ma	ves agricoles : e production, des locaux destinés à abriter tériel agricole, des locaux de production et transformation et de conditionnement de	les récoltes, héberger les de stockage des produits	

Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (12)

TROUGH AND THE TANK T	iabegoal Establish Land				
1.3 – Autres éléments soumis à la taxe d'aménagement					
Nombre de places de stationnement situées à l'extérieur de la construction : 0					
Superficie du bassin de la piscine :	Superficie du bassin de la piscine : m².				
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :					
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :					
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :					
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :	m².				
1.4 - Cas particuliers					
Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels,					
technologiques ou miniers ? Oui Non D					
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historique	es ou inscrit à l'inventaire				
des monuments historiques ? Oui 🗖 Non 🗖					
2 - Autres renseignements					
2.1 - Versement pour sous-densité (VSD) (13)					
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la co					
Si oui, la surface de plancher de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (14) ? Oui Non					
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité					
La superficie de votre unité foncière :m².					
La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (15) :					
La valeur du m² de terrain nu et libre :					
Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (
Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (17), indiquez sa dat	e:				
2.2 - Plafond légal de densité (PLD) (18)					
Demandez à la mairie si un plafond légal de densité des constructions est institué dans la commune et si les constructions prévues sur votre terrain dépassent ce plafond. Si oui, indiquez ici la valeur du m² de terrain nu et libre :					
Pour bénéficier le cas échéant de droits acquis, précisez si des constructions existant sur votre terrain avant le 1° avril 1976 ont été démolies : Oui Non					
si oui, indiquez ici la surface de plancher démolie (19) :	m²				
3 - Pièces à joindre selon le nature ou le situation du projet :					
Pièces	Nombre d'exemplaires				
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil mínimal de densité de lotissement :					
F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme]	0 11 Denyplane nor obssiér				
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité rescrit fiscal :	et si vous avez bénéficié d'un				
F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un plafond légal de densité et si vo	otre projet dépasse ce plafond :				
F3. Un extrait de la matrice cadastrale [Ancien art. R. 333-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
F4. Un extrait du plan cadastral [Ancien art. R. 333-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
	(1)				

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables		
Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir	
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exo l'article L. 331-7 4' (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	nération prévue à	
L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (article R. 331-5 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier	
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficie l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme	r de l'exonération prévue à	
Copie de la convention de projet urbain partenarial (article L. 332-11-3 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier	
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un s bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme	inistre et que vous pensez	
La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier	
En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier	
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'art patrimoine (20)	icle L. 524-6 du code du	
L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1° août 2003	1 exemplaire par dossier	

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date 28 Septembre 2015

Nom et Signature du déclarant

Laurent BLANC

B.P. 46

Vu pour être annexé à l'arrêti de permis de construire

N° 015/2644







ANNEXE

Bordereau de dépôt des pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :			
	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir	
Ø	A1. Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
Ø	A2. Une photographie du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
Ĉ.,			

2) Pièces à joindre selon le nature et/ou la situation du projet :					
	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir			
Si vot	Si votre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :				
	A3. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
	A4. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si votre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :					
	A5. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
	A6. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
	A7. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si votre projet porte sur la démolition d'un bâtiment adossé à un immeuble classé au titre des monuments historiques :					
	A8. Des photographies faisant apparaître l'ensemble des parties extérieures et intérieures du bâtiment adossées à l'immeuble classé [Art. R. 451-4 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
	A9. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte à l'immeuble classé [Art. R. 451-4 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
	Vu pour être annexé à l'arrête				

N° 015/2644



